

Nouvelle : Octobre 2012

Il est encore possible, aujourd'hui, pour les indépendants et les TPE d'obtenir facilement un crédit d'un montant maximum de 37.500 €, à condition de ne pas être une entreprise en difficulté.

Et cela même si l'accès au crédit bancaire devient de plus en plus difficile...

Sachez que les banques peuvent recourir notamment à la Socamut qui peut vous aider à obtenir des liquidités .

La Socamut est une filiale de la Sowalfin qui intervient auprès des indépendants (à titre principal ou complémentaire) et des micro-entreprises, que ce soit pour la création d'une nouvelle activité, pour le développement de celle-ci et même pour la reprise d'un fonds de commerce (www.socamut.be).

Elle intervient :

- Pour un prêt subordonné de maximum 50% du crédit bancaire principal. Le plafond de ce prêt est de 12.500 €.
- En garantie de plein droit à hauteur maximale de 75 % sur un crédit bancaire ne dépassant pas 25.000 €.
- Elle peut intervenir simultanément, dans un même dossier, en garantie et en prêt subordonné.

Très important : votre banque, quelle qu'elle soit ne doit pas obtenir l'accord préalable de la Socamut pour accorder le crédit.

Votre banque doit seulement informer la Socamut du fait qu'elle fait appel à la garantie bancaire et/ou au prêt subordonné.

Ce mécanisme limite les démarches de la banque et réduit son risque à 6250 € soit à 17% du montage global lorsque le crédit est de 37500 €.

A vous de convaincre votre banquier que votre projet tient la route...